



AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

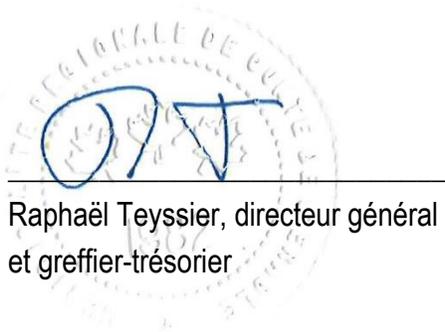
Avis public est donné par le soussigné, que le conseil de la MRC de L'Érable, à la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2024, a adopté le Règlement numéro 378 concernant les prévisions budgétaires 2025 de la MRC de L'Érable.

Ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts pour les dépenses et les modalités de leur paiement par les municipalités de la MRC de L'Érable.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance en consultant le site Internet de la MRC de L'Érable au lien suivant :

https://www.erable.ca/sites/all/files/documents/reglement_378_adoption_budget_2025.pdf

Donné à Plessisville, le 5 décembre 2024.



Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier